

Réunion du Conseil Municipal

COMPTE-RENDU

Séance du

Dimanche 8 Juillet 2018 – 10h00

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2018

10h00

Ordre du Jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2018

1 – Aliénation de chemins communaux

2 – Questions diverses

L'an deux mille dix huit, le 8 juillet à 10h00, le Conseil Municipal de **MONTMURAT** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur **Patrick Le Ray**, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 2 juillet 2018.

Présents : Mesdames RATTIER Sylvie et CERLES Sylvie, Messieurs LATREMOLIERE Eric, BOSC Didier, BOUTARIC Bernard et LATAPIE Michel.

Absents excusés : Mesdames CARRIE Sylvie, LATAPIE Martine et Monsieur LEVEAU Daniel donne pouvoir à LATAPIE Michel.

Absente : Madame NOEL Delphine

M. le Maire propose que la lecture du procès-verbal de la séance du 20 juin 2018 soit faite. Au terme de la lecture M. le Maire propose de voter. Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

1- ALIENATION DE CHEMINS COMMUNAUX

Monsieur le maire explique que le rapport d'enquête publique relative à l'aliénation et à la mise à jour de l'assiette des voies communales a été reçu et que le commissaire-enquêteur Mme SUC après étude des dossiers, visite sur tous les lieux et déroulement de l'enquête, a **émis un avis favorable à l'ensemble des dossiers individuels**. Faute de quorum lors de la dernière séance, il rappelle qu'il convient de statuer à nouveau sur le projet de changement d'assiette des chemins avec rachat par la commune, vente aux riverains et déclassement de la voie communale de Bonis. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votes d'aliéner au profit de chaque propriétaire riverain M. RATIE pour Bonis (VC10), M. BOUTARIC pour Ratier (VC11), la portion de voie communale qui lui revient, M. Brandalac ayant déclaré abandonner ses droits et autorise M. le Maire à signer tous les documents, documents d'arpentage et actes notariés nécessaires à la réalisation de cette affaire.

2- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire revient sur le dossier Eclairage Public et explique que 4 lampes seront supprimées à Saliège. Deux pourraient être placés à Rozier bas afin d'éclairer le virage les environs des habitations de Mme Ratier, M. Belières et M. Barès et un autre éventuellement vers le carrefour menant à l'usine. Une concertation sera menée auprès des riverains afin de trouver la meilleure solution. M. Boutaric explique que le dispositif de coupures d'éclairage public porté par la Communauté des communes de la Châtaigneraie Cantalienne prévoit une coupure commune à tous les hameaux de la communauté de 24h à 5 h du matin. Concernant l'éclairage de la placette, il a été décidé qu'un simple balisage par point lumineux sera réalisé. Il a également été suggéré de lancer une étude afin de remplacer l'illumination de l'église par une solution plus économique.

Monsieur le Maire revient sur le dossier de régularisation de la voirie communale et plus précisément sur le changement d'assiette concernant les portions de chemins traversant les parcelles de Mme Mascou. Après discussion M. Michel Latapie et Mme Fau-Rattier se proposent d'aller discuter de l'affaire avec les intéressés.

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux et explique qu'une négociation a été menée afin qu'en échange de la suppression des pénalités de retard, l'entreprise Daudé s'engage à enchaîner directement les travaux de voirie 2018.

Aux termes des discussions, la séance est levée à 11h.

Le maire